

**ELLIS +**

## LUNETTES DE PROTECTION

**100224****DESCRIPTION**

- Lunettes de protection à branches.
- Branches ajustables dual shot en polycarbonate et TPR. Bi-matière = plus de confort et de souplesse. Auto-ajustable : permet une meilleure adaptation à tout type de tête.
- Oculaire en polycarbonate incolore. Revêtement antibuée (N) et anti-rayures (K).
- Pont de nez inséré, souple, universel et antidérapant en TPR.
- Monture double en nylon et TPR.
- Joint supérieur de protection : Protège-sourcils
- Poids 31,6g.
- Sachets HDPE recyclés à 30%
- Boîtes en carton kraft recyclées à 100%

**UTILISATION**

- Lunette de protection à usage industriel.
- Convient pour une utilisation de longue durée (classe optique 1)

**AVANTAGES**

- Antibuée (N)
  - Anti-rayures (K)
  - Modèle sportif, moderne et élégant
  - Protection intégrale des sourcils
  - Branches enveloppantes et ajustables
- Dual Shot = confort et souplesse
- Pont nasal universel, fixe, souple et antidérapant en TPR

**VARIANTES**

100225



100225i

Groupe RG

817 rue Nicéphore Niépce, 69800 Saint Priest  
+32 (4) 72 23 24 30 Internet : [www.groupe-rg.com](http://www.groupe-rg.com)

## NORMALISATION

La conformité aux exigences essentielles de sécurité a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes

EN ISO 16321-1 : Protection des yeux et du visage à usage professionnel - Partie 1 : exigences générales

MARQUAGE OCULAIRE :

ERGOS U1,2 CT 1KN CE

MARQUAGE BRANCHES :

16321 ERGOS CT 1-S/1-M CE



## CONDITIONNEMENT

Conditionné dans un emballage individuel transparent fabriqué à base de 30% de matériaux recyclés.

10 paires par boîte (en carton KRAFT 100% recyclé)



x1



x10



x120



L'existence d'une démarche RSE du fabricant évaluée certifiée par un organisme indépendant.



Obtention d'un label par le produit OU Certification ISO 14001 du site de fabrication.



Le lieu de fabrication du produit situé dans un rayon de 2000 km max de la France ET Pays classé dans le Top 30 de l'IPE 2022.



Conception du produit à partir de matériaux recyclés ou biosourcés à hauteur de 15% minimum.